

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 136/05

AFR 54/053/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS CRAINTES D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

**SOUDAN**     **Mayak Nich (h), issu de l'ethnie dinka, responsable communautaire dans le camp de personnes déplacées de Soba Aradi**  
**Mahmoud Gazira (h), issu de la communauté nouba, membre du Parti national unifié du Soudan**  
**Hanan Mahmoud Gazira (f), fille de Mahmoud Gazira**  
**Abdel Aal Mahmoud Gazira (h), fils de Mahmoud Gazira**  
**Adil Gazira (h), frère de Mahmoud Gazira**  
**El Amin Kuku (h), 13 ans (infirmes)**  
**ainsi qu'un nombre indéterminé de résidents du camp de Soba Aradi**

---

Londres, le 24 mai 2005

Le 24 mai, à 4 h 30 du matin, des centaines de policiers puissamment armés ont encerclé le camp de personnes déplacées de Soba Aradi, situé à une trentaine de kilomètres au sud de Khartoum, la capitale, empêchant les personnes extérieures de pénétrer dans le camp et les résidents d'en sortir. Ils ont fouillé certaines maisons et arrêté 50 à 200 personnes, dont celles nommées plus haut. Amnesty International craint que ces personnes ne soient torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

Le camp de Soba Aradi est essentiellement peuplé de personnes originaires du Darfour (région de l'ouest du Soudan) et du sud du pays qui ont fui leurs régions d'origine en raison du conflit et de la pauvreté. Selon l'agence Reuters, Abdul Haleem Mutafi, le gouverneur de l'État de Khartoum, a déclaré que les arrestations avaient eu lieu lors d'une descente de police destinée à retrouver les personnes en possession d'armes.

Ces interpellations semblent liées aux affrontements qui ont opposé la police à des personnes déplacées résidant dans le camp de Soba Aradi, le 18 mai, et qui se sont soldés par la mort de 14 policiers et de trois à 30 civils. Les heurts ont manifestement éclaté lorsque la police a tenté de déplacer de force un certain nombre d'habitants du camp. Le gouvernement de l'État mène une politique consistant à réinstaller sans véritable consultation des personnes déplacées qui vivent dans les alentours de Khartoum, en usant, bien souvent, de la force, et en ne proposant aucune solution de remplacement satisfaisante en matière de logement et de services de base. Ces initiatives ont été critiquées par les Nations unies.

Amnesty International craint que les responsables de communautés de personnes déplacées susceptibles de s'opposer à la politique de réinstallation n'aient été particulièrement visés lors des arrestations menées par la police. Il est possible, par ailleurs, que des témoins des affrontements du 18 mai soient également appréhendés, les autorités ayant démenti la version de résidents du camp selon laquelle la police avait ouvert le feu sur la population.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon les informations recueillies, les personnes arrêtées par les forces de sécurité sont souvent victimes de mauvais traitements, voire de torture, au Soudan, notamment lorsqu'elles sont coupées du monde extérieur. Les plus démunis et les personnes déplacées sont particulièrement menacés, car ils n'ont guère accès à l'assistance judiciaire. Ceux qui sont considérés comme des opposants au gouvernement, notamment les membres avérés ou présumés de l'opposition politique, les responsables communautaires et les membres de certaines ethnies du Darfour ont été pris pour cibles par les autorités, qui les ont arrêtés et placés en détention au secret.

On ignore ce qui s'est réellement passé le 18 mai à Soba Aradi. Apparemment, certaines personnes déplacées ont refusé de coopérer avec la police, qui tentait de leur faire quitter le camp en camion. Selon les autorités soudanaises, des personnes déplacées

auraient encerclé et incendié le poste de police de Soba Aradi, et 14 policiers auraient trouvé la mort dans les affrontements qui ont suivi. Les résidents du camp affirment cependant que les policiers ont tiré en premier. De source officielle, trois personnes déplacées ont perdu la vie pendant les heurts, mais d'autres sources indiquent qu'une trentaine pourraient avoir été tuées.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la vague d'arrestations menées dans le camp de personnes déplacées de Soba Aradi, le 24 mai ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que les personnes appréhendées ne soient soumises à des mauvais traitements, voire des actes de torture ;
- exhortez les autorités à révéler sans délai l'identité des personnes arrêtées à Soba Aradi depuis les affrontements du 18 mai, ainsi que leur lieu de détention ;
- demandez instamment que toutes les personnes détenues soient autorisées sans délai à consulter un avocat, à être en contact avec leurs proches, à recevoir la visite d'observateurs des Nations unies chargés de veiller au respect des droits humains et à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- appelez les autorités à les libérer dans les meilleurs délais, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas elles devront être jugées dans le respect des normes internationales d'équité ;
- priez les autorités d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les événements qui se sont produits à Soba Aradi et de rendre publiques les conclusions de ces investigations.

**APPELS À :**

**Gouverneur de l'État de Khartoum :**

Mr Abdul Haleem Mutafi  
Governor of Khartoum State  
Khartoum State  
Soudan

**Fax :** +249 183 770143

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**Premier vice-président :**

Mr Ali Osman Mohamed Taha  
First Vice-president  
People's Palace, PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 183 771651 / 779977 / 780796 (Veuillez indiquer :

*"For the attention of the First Vice-President")*

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Vice-Président,*

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 183 771479 / 780796 (Veuillez indiquer : *"For the attention of the Minister of Justice"*)

**Courriers électroniques :** [info@sudanjudiciary.org](mailto:info@sudanjudiciary.org)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de l'Intérieur :**

Major General Abdel Rahim Mohammed Hussein  
Minister of Internal Affairs  
and Presidential Representative for Darfur  
Ministry of Interior  
PO Box 281, Khartoum  
Soudan

**Fax :** +249 183 773046

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Conseil consultatif pour les droits de l'homme :**

Dr Abdel Moneim Osman Taha  
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights  
Khartoum, Soudan

**Courriers électroniques :** [human\\_rights\\_sudan@hotmail.com](mailto:human_rights_sudan@hotmail.com)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 5 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*